



# COMPTE RENDU DE JURY

Examen professionnel d'avancement au grade  
d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe  
Session 2016

Etabli en application de l'Art. 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013



## Contenu

I.	PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION .....	3
II.	PRESENTATION CHIFFREE GENERALE .....	4
II.1.	CHIFFRES CLES .....	4
II.2.	PROFIL DES CANDIDATS INSCRITS .....	4
III.	PRINCIPALES REGLES DE NOTATION.....	5
IV.	PHASE D'ADMISSIBILITE.....	5
IV.1.	ORGANISATION .....	5
IV.2.	EPREUVE .....	5
IV.3.	RESULTATS D'ADMISSIBILITE.....	6
V.	PHASE D'ADMISSION .....	6
V.1.	ORGANISATION GENERALE .....	6
V.2.	EPREUVE .....	6
V.3.	RESULTATS D'ADMISSION .....	7
VI.	CONCLUSION.....	8
VI.1.	PROFIL DES LAUREATS .....	8
VI.2.	COMMENTAIRES .....	8



## I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Le CDG31 a organisé en 2016 l'examen professionnel d'avancement au grade d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe.

### ✓ Conditions d'accès

L'examen est ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6<sup>ème</sup> échelon du grade d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

### ✓ Rappel des fonctions

Les membres du cadre d'emplois des animateurs territoriaux coordonnent et mettent en œuvre des activités d'animation. Ils peuvent encadrer des adjoints d'animation.

Ils interviennent dans le secteur périscolaire et dans les domaines de l'animation des quartiers, de la médiation sociale, de la cohésion sociale, du développement rural et de la politique du développement social urbain. Ils peuvent participer à la mise en place de mesures d'insertion.

Ils interviennent également au sein de structures d'accueil ou d'hébergement, ainsi que dans l'organisation d'activités de loisirs.

Dans le domaine de la médiation sociale, les animateurs territoriaux peuvent conduire ou coordonner les actions de prévention des conflits ou de rétablissement du dialogue entre les personnes et les institutions dans les espaces publics ou ouverts aux publics.

Les titulaires des grades d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe ont vocation à occuper des emplois qui correspondent à un niveau particulier d'expertise. Ils peuvent concevoir et coordonner des projets d'activités socio-éducatives, culturelles et de loisirs, encadrer une équipe d'animation, être adjoint au responsable de service, participer à la conception du projet d'animation de la collectivité locale et à la coordination d'une ou de plusieurs structures d'animation. Ils peuvent être chargés de l'animation de réseaux dans les domaines sociaux, culturels ou d'activités de loisirs. Ils peuvent également conduire des actions de formation.

Dans le domaine de la médiation sociale, ils contribuent au maintien de la cohésion sociale par le développement de partenariats avec les autres professionnels intervenant auprès des publics visés.

### ✓ Organisation

L'examen professionnel est organisé tous les 2 ans. Un calendrier commun à tous les centres de gestion est appliqué pour les périodes d'inscription et les dates d'épreuves écrites.

### ✓ Zone de conventionnement

Cet examen a été organisé par le CDG31 en convention avec les centres de gestion de l'Ariège, du Lot et du Tarn.

### ✓ Composition du jury

Collège des élus :

- 1 Vice-Présidente d'un Conseil Départemental, Administratrice du CDG31, Présidente du Jury,
- 1 Adjoint au Maire, suppléant de la Présidente,

Collège des fonctionnaires :

- 1 Représentante du personnel, désignée par tirage au sort au sein de la CAP B,
- 1 Représentante du CNFPT,

Collège des personnalités qualifiées :

- 1 ancien Directeur de l'Animation socio-culturelle d'une commune, à la retraite,
- 1 Directeur du Pôle Animation-jeunesse d'une commune.

## II. PRESENTATION CHIFFREE GENERALE

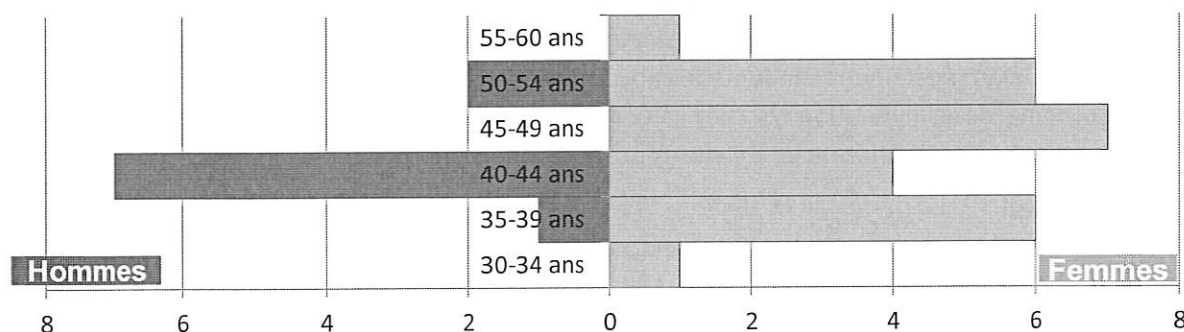
### II.1. CHIFFRES CLES

		Total
Nombre de candidats d'inscrits		35
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Nombre	31
	Pourcentage	88,56 %
Nombre de candidats admissibles		30
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	30
	Pourcentage	100 %
Nombre de candidats admis		28
Taux de réussite (admis/présents écrit)		90,32 %

97,1 % des inscriptions ont été réalisées par préinscription via le site Internet du CDG31. Les échanges avec les candidats concernés ont été dématérialisés.

### II.2. PROFIL DES CANDIDATS INSCRITS

#### ✓ Age et sexe



71% des inscrits sont des femmes. La moyenne d'âge est de 44 ans.

#### ✓ Origine régionale

94% des candidats sont originaires de départements de l'ancienne région Midi-Pyrénées, les autres provenant de collectivités hors Occitanie.

#### ✓ Préparation des candidats

Aucun candidat ne déclare avoir suivi une préparation auprès d'un organisme.

### III. PRINCIPALES REGLES DE NOTATION

Les règles sont fixées par le décret 2013-593 du 5 juillet 2013.

Les copies ont fait l'objet d'une double correction, par un binôme de correcteurs, sur la base des notes de cadrage, du corrigé type et des indications du barème de correction.

Il est attribué à chaque épreuve une note variant de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5/20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

L'absence à l'une des épreuves obligatoires entraîne l'élimination du candidat.

Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

### IV. PHASE D'ADMISSIBILITE

#### IV.1. ORGANISATION

L'épreuve écrite de l'examen s'est déroulée, sans incident particulier, le 22 septembre 2016 à Ramonville Saint-Agne.

#### IV.2. EPREUVE

##### ✓ Intitulé

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales assorti de propositions opérationnelles (durée : 3h00 ; coefficient 1).

##### ✓ Thématique du sujet

Le thème abordé était la mobilité internationale des jeunes et plus particulièrement la démarche de mobilité solidaire pour l'organisation d'un chantier ayant pour objectif la réhabilitation d'une école au Burkina Faso et l'installation de matériel informatique pour cet établissement.

##### ✓ Objectifs de l'épreuve

Cette épreuve vise à évaluer, notamment, les capacités du candidat à :

- analyser une commande et un dossier afin d'en identifier les éléments utiles au traitement du sujet ;
- mobiliser des connaissances professionnelles pour élaborer des propositions réellement opérationnelles ;
- organiser méthodiquement les informations nécessaires à la rédaction d'un rapport ;
- produire en temps limité un document synthétique parfaitement compréhensible.

##### ✓ Production attendue des candidats

Le rapport comporte ainsi deux parties distinctes :

- une première partie, exclusivement rédigée à l'aide des éléments du dossier, qui informe le destinataire sur les problématiques essentielles du sujet (cadre juridique, contraintes techniques et financières, etc.) ;
- une deuxième partie qui propose des solutions opérationnelles : cette partie peut valoriser des informations du dossier (par exemple des expériences éclairantes conduites par différents établissements et collectivités) mais fait également appel aux connaissances du candidat.



### IV.3. RESULTATS D'ADMISSIBILITE

Le jury d'admissibilité s'est réuni le 4 novembre 2016 au CDG31.

#### ✓ Résultats et analyses

Nombre de candidats présents	Nombre de candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20	Nombre de candidats ayant obtenu une note éliminatoire inf. à 5/20	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse
31	23	1	11,54	16	4,50

76,67 % des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

#### ✓ Constat des correcteurs

Le niveau global des candidats est bon, avec une qualité d'expression et d'orthographe plutôt correcte dans l'ensemble.

Les candidats n'ayant pas eu la moyenne n'ont pas su bien matérialiser le plan ni valoriser les idées essentielles de façon synthétique.

La faisabilité de certaines propositions ne tenait pas toujours compte du contexte général. L'aspect financier a rarement été traité.

#### ✓ Délibération du jury

Un candidat a obtenu une note éliminatoire, inférieure à 5/20.

## V. PHASE D'ADMISSION

### V.1. ORGANISATION GENERALE

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées, sans incident particulier, les 30 novembre et 7 décembre 2016 dans les locaux du CDG31.

### V.2. EPREUVE

#### ✓ Intitulé de l'épreuve

L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et se poursuivant par des questions permettant d'apprécier ses connaissances professionnelles, ses capacités d'analyse et de réflexion ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer des missions d'encadrement (durée : 20 min. dont 5 min. au plus d'exposé – coefficient 2).

#### ✓ Composition du jury

Le jury plénier a évalué l'ensemble des candidats de l'examen.

#### ✓ Objectifs de l'épreuve

Le jury pose des questions qui peuvent être déterminées, dans un premier temps, par l'exposé du candidat.

Le jury évalue à la fois les connaissances et les aptitudes professionnelles du candidat, en recourant, le cas échéant, à des « mises en situation professionnelles ».

Les questions permettant de mesurer leur aptitude à exercer l'ensemble des missions dévolues au cadre d'emplois impliquent, de la part du candidat, une connaissance de l'environnement professionnel, prouvant par là-même sa motivation et son sens du service public et plus particulièrement du service public local.

Des connaissances minimales des collectivités territoriales sont ainsi indispensables à tout candidat.

### V.3. RESULTATS D'ADMISSION

Le jury d'admission s'est réuni le 7 décembre 2016.

#### ✓ Résultats de l'épreuve orale

Nombre de candidats présents	Nombre de candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20	Nombre de candidats ayant obtenu une note éliminatoire inf. à 5/20	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse
30	27	0	12,35	16	6

#### ✓ Constat du jury

90 % des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20. Le niveau de candidats était globalement bon.

Le temps de l'exposé est assez bien maîtrisé.

Pendant l'entretien, les domaines les plus maîtrisés sont les connaissances professionnelles et savoir-faire en matière d'animation ainsi que l'encadrement.

Cependant, le Jury a constaté quelques lacunes dans les connaissances de l'environnement territorial, le niveau pouvant être très variable selon les candidats.

#### ✓ Résultat général

Nombre de candidats	Nombre de candidats ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20	Moyenne générale	Moyenne la plus haute	Moyenne la plus basse
30	28	12,16	16	7,08

#### ✓ Délibération du jury

Après examen des résultats globaux, 28 candidats ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves ont été déclarés admis.





## VI. CONCLUSION

### VI.1. PROFIL DES LAUREATS

Le profil des lauréats est comparable à celui des inscrits que cela concerne l'âge, le sexe ou l'origine géographique.

### VI.2. COMMENTAIRES

#### ✓ Profil type

Le profil type du lauréat de cet examen est plutôt une femme de 44 ans évoluant dans l'animation enfance / jeunesse.

#### ✓ Niveau de connaissances

Le jury observe un bon niveau général des candidats inscrits à cette session 2016 comme en témoigne le taux de réussite important de 90,3%.

39 % des lauréats sont lauréats de la session 2014 de l'examen professionnel d'avancement au grade d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe. Les épreuves de ces 2 examens sont similaires. Seul le niveau de difficulté diffère. La méthodologie de l'épreuve écrite acquise pour le premier examen a aidé a fortiori les candidats pour cet examen. Ce point explique, certainement, le fait qu'aucun des candidats ne déclare avoir suivi de préparation auprès d'un organisme pour cette opération.

Les lauréats ont su démontrer leurs capacités à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois autant dans leurs motivations, leurs connaissances professionnelles en lien avec leur domaine d'activité que dans leurs aptitudes au management.

La Présidente du jury,



v.

Véronique VOLTO